REGLEMENT DU 32ème TROPHEE INTERFINANCES DE GOLF

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Loire-Atlantique organise le 32éme Trophée Interfinances de golf, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ Composition :

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale.
- Jean-Luc EVENARD, Responsable du secteur des sports de compétition de l'ATSCAF 44
- Pierre-Marie ARCHAMBAUD, Responsable de la section golf de l'ATSCAF 44

2/ Compétences :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Golf,
- examen des réclamations éventuelles.
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.
 - <u>Au moment de l'inscription</u>, chaque compétiteur devra fournir un justificatif de licence 2023 avec situation médicale valide.

- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs.

ARTICLE 4: ORGANISATION DE LA COMPETITION

FORMULE DE JEU:

Mardi : compétition amicale à SAINT JEAN de MONTS

Mercredi : compétition officielle à SAVENAY en STABLEFORD Brut et Net

<u>Jeudi</u>: compétition officielle à l'ILE d'OR en STABLEFORD Brut et Net

Homologation des résultats FFG

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

- Classement individuel:

Il sera effectué un classement Brut et un classement Net.

Les scores en Brut primeront sur le Net.

Hommes: 2 séries

Femmes: 1 série (en fonction du nombre)

<u>Départage des ex-aequo</u> : le classement sera établi en utilisant le départage sur le 18ème trou, puis trou par trou sur le golf de l'Ile d'Or. Si l'égalité subsiste, trou par trou sur le golf précédent.

<u>- Classement par équipes</u> : 3 meilleurs scores en brut d'une même association sur 2 tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le dernier golf puis sur le précédent.

3 prix en brut seront décernés.

ARTICLE 5

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés après chaque jour de compétition et le classement final lors de la remise des prix où les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

ARTICLE 7

<u>Les réclamations</u> doivent être faites auprès du Comité d'organisation, <u>dans l'heure suivant la publication des résultats</u>.